

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 3 avril 2026

Membres en exercice : 11	Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le seize mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.
Présents : 9	
Excusé :	
Excusé Représenté : 2	
Absents :	
Voitants : 11	Présents : Jean-Marc ABBADIE, Christine BATTISTON ARRAMON, Maryline BOUGY FERRANDEZ, Ghislaine DARRÉ, Jean-Luc DUMAS, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Jean-Pierre PÉRUS, Céline ROQUESALANE
	Absent excusé : Loïc BATAN procuration à Jean-Marc ABBADIE, Nathalie ESTEREZ procuration à Yves MAYSTRE

Secrétaire de séance : Yves MAYSTRE

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.
Yves MAYSTRE est désigné secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats – Budget M49
5. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats – Budget M57
6. Budgets M49 et M57 : fixation du taux de fongibilité des crédits
7. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
8. Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2026
9. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026
10. Attribution des subventions aux voyages scolaires pour l'année 2026
11. Approbation du budget primitif 2026 – Budget M49
12. Approbation du budget primitif 2026 – Budget M57
13. Désignation des représentants au sein des organismes et syndicats intercommunaux :
 - CCPVG – CLECT – SIVU – SDE - Pastoral de l'Extrême de Salles - AGEDI
14. Élection des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
15. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
16. Élection des membres de la Commission de contrôle des listes électorales
17. Délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire et aux adjoints
18. Délégation de fonctions du Maire aux adjoints
19. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints
20. Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :
 - Pose de candélabre - Eclairage public
 - Approbation des nouveaux statuts
 - Abrogation de l'arrêté relatif à la coupure de l'éclairage public sur la commune
21. Questions diverses

1 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats – Budget 2026 « Eau et Assainissement »

Monsieur Alain MOYNET, adjoint aux finances, présente, en collaboration avec la secrétaire, Nathalie IGAU, le Compte Financier Unique de l'année 2025.

Considérant les éléments exposés, le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
0,00	0,00	0,00	113 380,91	0,00	113 380,91
175 911,52	175 911,52	91 660,58	144 072,38	267 572,10	319 983,90
175 911,52	175 911,52	91 660,58	257 453,29	267 572,10	433 364,81
	0,00		165 792,71		165 792,71
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	165 792,71	0,00	165 792,71
			165 792,71		165 792,71

Le conseil municipal, réuni et présidé par Monsieur Alain MOYNET, délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du BP annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2026 « Eau et Assainissement » comme suit :

▪ **OO1 RECETTES 165 792.71€**

2 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats – Budget primitif communal 2026

Monsieur Alain MOYNET, adjoint aux finances, présente, en collaboration avec la secrétaire, Nathalie IGAU, le Compte Financier Unique de l'année 2025.

Considérant les éléments exposés, le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
0,00	109 034,68	150 757,29	0,00	150 757,29	109 034,68
337 533,59	379 233,24	110 841,44	188 366,31	448 375,03	567 599,55
337 533,59	488 267,92	261 598,73	188 366,31	599 132,32	676 634,23
	150 734,33	73 232,42			77 501,91
0,00	0,00	11 080,00	9 612,00	11 080,00	9 612,00
0,00	150 734,33	84 312,42	9 612,00	11 080,00	87 113,91
	150 734,33	74 700,42			76 033,91

Le conseil municipal, réuni et présidé par Monsieur Alain MOYNET, délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du BP Communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2026 communal comme suit :
 - **OO1 DEPENSES 73 232.42€**
 - **OO2 RECETTES 74 400.42€**
 - **1068 74 400.42€**

3 - Budgets M49 et M57 : fixation du taux de fongibilité des crédits

Considérant que ce dispositif autorise l'exécutif à effectuer des virements de crédits entre chapitres, dans la limite d'un plafond fixé par le conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses de chaque section. Le maire rendra compte de ces mouvements lors de la séance suivante. Cette disposition s'applique à compter de l'exercice 2026.

4 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Le Maire rappelle les taux votés en 2024 et informe le conseil d'une baisse de la population (environ 50 habitants), entraînant une diminution de la DGF de 6 000 €, ainsi qu'une baisse des recettes de la carrière estimée à 40 000 €.

- **THRS : 5,45 %**
- **TFPB : 33.02 %**
- **TFPNB : 38.72 %**

Dans ce contexte, et en lien avec les services de la DGFiP, il est proposé de revoir la fiscalité afin de compenser ces pertes, la commune étant considérée comme « riche » et donc moins aidée par l'État.

Monsieur le Maire précise qu'un ajustement des taux est nécessaire pour répondre aux besoins budgétaires tout en maintenant une fiscalité maîtrisée.

Après analyse des différentes hypothèses d'augmentation et de leur impact par foyer fiscal :

- Une augmentation de 3 % permettrait un gain estimé à 7 000 €, soit un effort moyen d'environ 35 € par foyer ;
- Une augmentation de 5 % permettrait un gain estimé à 12 000 €, soit un effort moyen d'environ 55 € par foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer une augmentation de 5 % des taux d'imposition ;
- Fixe les taux pour l'année 2026 comme suit :
 - **THRS : 5,72 %**
 - **TFPB : 34,67 %**
 - **TFPNB : 40,66 %**

5 - Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2026

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter le taux de la taxe d'aménagement de 3 % à 5 % à compter du 1er janvier 2027.

Le Maire est chargé de notifier cette décision aux services de l'État et à la direction des finances publiques.

6 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le maire donne lecture de la proposition établie en 2025 et reconduite pour 2026.

Un petit débat s'instaure. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association Cyclo sportive AGOS/AYZAC	150 €
Foyer Rural	1 600 €
Société de Chasse du Pibeste	400 €

Coopérative scolaire	800 €
Association Aquarelle / Club photo	100 €
US Argelésienne XV	100 €
Football Club Pyrénées	200 €
Les Rubies Sport Santé Cancer	100 €
ADMR	30 €
PYRENE	30 €
PGHM	20 €
Société Etudes des 7 vallées	20 €
Société musicale du Lavedan	50 €
Basket	50 €
Badminton	50 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	50 €
TOTAL	3 750 €

- Les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget 2026.

7 - Approbation du budget primitif 2026 – Eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du budget primitif annexe 2026, puis donne la parole à la secrétaire, Nathalie IGAU, pour en présenter le détail et les aspects techniques.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du service « Eau et Assainissement ».

Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 426 290,72 €, répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 170 205,71 € ;
- Section d'investissement : 256 085,01 €.

Le budget est adopté par chapitre.

8 - Approbation du budget primitif 2026 – Commune d'AGOS-VIDALOS

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du budget primitif 2026, puis donne la parole à la secrétaire, Nathalie IGAU, pour en présenter le détail et les aspects techniques.

Après présentation du budget primitif 2026 et en application des dispositions légales en vigueur, le Conseil municipal adopte le budget de la Commune.

Le conseil municipal adopte à la majorité, avec 10 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2026 de la Commune.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 670 754,33 €.

- Section de fonctionnement : 470 210,91 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 200 543,42 € en dépenses et en recettes

Le budget est adopté par chapitre.

9 - Désignation des représentants au sein des organismes, syndicats intercommunaux et commissions

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants ;

Après un vote,

L'assemblée a désigné :

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
	Nbre	Nom Prénom	Nbre	Nom Prénom
Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves	1	Jean-Marc ABBADIE	1	Yves MAYSTRE
C.L.E.C.T.	1	Alain MOYNET	1	Christine BATTISTON
Commission Locale d'Ecobuage	1	Alain MOYNET		
Syndicat Départemental d'Electricité (S.D.E.)	1	Yves MAYSTRE	1	Jean-Luc DUMAS
Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles	2	Loïc BATAN Jean-Pierre PERUS		
Syndicat du Massif du Pibeste-Aoulhet	2	Ghislaine DARRÉ Alain MOYNET	2	Christine BATTISTON Nathalie ESTEREZ
AGEDI	1	Maryline BOUGY	1	Ghislaine DARRÉ

Commission RPI école AGOS/AYZAC	1	Christine BATTISTON	1	Céline ROQUESALANE
Commission Appel d'Offre (CAO)	3	Christine BATTISTON Yves MAYSTRE Alain MOYNET	3	Ghislaine DARRÉ Jean-Luc DUMAS Jean-Pierre PÉRUS
Commission de contrôle des listes électorales	3	Jean-Pierre PERUS Lancien Catherine Anne-Marie MOYNET		

Commission Communale des Impôts Directs

Civilité	Nom	Prénom	Date naissance	Adresse
----------	-----	--------	----------------	---------

Mme	BATTISTON	Christine	27/11/1956	5 rue Les Carreterres
M.	MAYSTRE	Yves	22/05/1958	14 chemin des Vignes
M.	MOYNET	Alain	12/07/1947	6 rue de Poume
Mme	LATAPIE	Marie-Sylvie	25/08/1954	10 avenue du Lavedan
M.	PERUS	Jean-Pierre	19/02/1955	27 avenue du Lavedan
M.	LARROUY	Sylvain	11/03/1986	8 rue Saint Cesté
M.	DUBIE	Thomas		41 avenue du Lavedan
Mme	GERBEAU	Brigitte	23/05/1965	5 avenue du Lavedan
Mme	ESTEREZ	Nathalie	27/05/1971	16 chemin des Vignes
Mme	ROQUESALANE	Céline	09/05/1981	50 avenue du Lavedan
M.	CHEVRETE	Patrick	04/09/1953	1 rue Saint Cesté
M.	GALAU	Henri	07/10/1956	11 rue des Bruyères
Mme	BOUGY	Maryline	04/04/1963	40 bis avenue du Lavedan
M.	GAYE	Claude	14/01/1940	11 Chemin du Lavoir
M.	DUMAS	Jean-Luc	02/02/1968	9 chemin du Labaï
Mme	MOYNET	Anne-Marie	08/05/1952	6 rue de Poume
Mme	BARRERE	Evelyne	02/09/1966	3 Chemin des Vignes
M.	DUFFAU	Michel	29/12/1952	9 chemin des Vignes
M.	TESTEIL	Guy	19/08/1940	9 chemin de Catibère
Mme	VERN	Catherine	22/03/1963	23 chemin du Lavoir
Mme	GUENARD	Bénédicte	14/10/1976	5 rue Carrere Longue
M.	SOUTRIC	Pierre	27/12/1957	6 rue du Bousquet
Mme	GONCALVES	Jocelyne	26/10/1956	11 rue Les Carreterres
M.	BATAN	Loïc	09/02/1996	82 avenue du Lavedan

10 - Délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire et aux adjoints

Délégations consenties au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au maire, pour la durée du mandat, un ensemble d'attributions prévues par le code général des collectivités territoriales afin de faciliter la gestion courante de la commune.

Ces délégations concernent notamment :

- La gestion du patrimoine communal (affectation, délimitation, locations, aliénations de biens mobiliers) ;
- La fixation de certains tarifs communaux (voirie, stationnement, occupation du domaine public) ;
- La gestion financière (emprunts, lignes de trésorerie, demandes de subventions, admissions en non-valeur) ;
- La passation et l'exécution des marchés publics ;
- La conclusion de contrats (assurances, locations, prestations juridiques) ;
- La gestion des services municipaux (régies, création de classes, concessions funéraires) ;
- L'exercice de compétences en urbanisme (préemption, alignement, autorisations d'urbanisme, avis sur opérations foncières) ;
- Les actions en justice et règlements amiables dans certaines limites ;
- La gestion des sinistres et accidents impliquant des véhicules municipaux ;
- L'acceptation de dons et legs sans charges ;
- Le renouvellement des adhésions aux associations ;
- L'organisation de la participation du public par voie électronique.

11 - Délégation de fonctions et de signature aux adjoints

Par arrêté, le maire a attribué des délégations de fonctions et de signature aux trois adjoints, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale.

- **1er adjoint** : en charge de l'urbanisme, du patrimoine communal et du suivi des travaux ;
- **2e adjointe** : en charge de l'environnement, des espaces verts, des forêts, des chemins ruraux, ainsi que de la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- **3e adjoint** : en charge des affaires financières, de la préparation et de l'exécution du budget, ainsi que du suivi des recettes et des dépenses.

Chaque adjoint dispose d'une délégation de signature pour les actes relevant de son domaine.

Les délégations sont exercées sous la responsabilité du maire, qui peut à tout moment les modifier ou les retirer. L'arrêté est notifié, publié et transmis au préfet, et entre en vigueur à compter de sa signature.

12 - Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de fonction du maire et des adjoints conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ces indemnités sont déterminées en appliquant le taux maximal prévu pour les communes de – 500 habitants, sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Maire : 28.1
- Adjoints : 10.89

Le conseil précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

13 - SDE : Pose de candélabre – éclairage public

Le maire informe que la commune a été retenue pour le programme 2026 d'éclairage public, prévoyant le remplacement d'un candélabre.

Montant des travaux : 3 000 € HT (1 500 € SDE / 1 500 € commune).

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

14 - SDE : Nouveaux statuts

Le maire présente la modification des statuts du SDE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

15 - SDE : Éclairage public – abrogation de l'arrêté

Le maire informe de la suppression de l'arrêté prévoyant la coupure de l'éclairage public de 0 h à 6 h.

Il précise que la commune a été retenue dans le cadre du programme de remplacement des têtes de candélabres par des équipements LED, permettant un éclairage atténué toute la nuit tout en conservant des économies d'énergie équivalentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'abrogation de l'arrêté n° 2022-29 du 1^{er} décembre 2022.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement du dossier Pyrénées Charpentes.
- Lecture est faite du courrier d'Inès, fille de Ghislaine DARRÉ, relatif à l'organisation de son festival de musique. Elle sera prochainement reçue par le Conseil en vue d'un accompagnement.
- Les travaux de Madame Emily REBOUILLAT, situés chemin du Labay, ont débuté.
- Une information est communiquée concernant l'ARS Occitanie.
- Le Conseil prend connaissance d'un courrier reçu de Monsieur Eric PRAGNERE.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ensemble des dossiers juridiques est suivi par l'ADAC.
- Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par Madame Anne VIGNAU.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00.

Liste des délibérations et arrêtés du conseil municipal du 3 avril 2026

DE_2026_18 - Désignation des délégués communaux au sein des Syndicats intercommunaux et mixtes

DE_2026_19 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 + Affectation des résultats 2025, Budget – « Eau et assainissement »

DE_2026_20 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 + Affectation des résultats 2025, Budget – « commune »

DE_2026_21 - Mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre des instructions budgétaires et comptables M57 / M49

DE_2026_22 - Vote des taux de la fiscalité directe locale - année 2026

DE_2026_23 - Modification du taux de la Taxe d'Aménagement au 01/01/2027

DE_2026_24 - Vote des subventions aux associations – 2026

DE_2026_25 - Approbation du budget primitif 2026 – Budget « Eau et Assainissement »

DE_2026_26 - Approbation du budget primitif 2026 – Commune d'AGOS-VIDALOS

DE_2026_27 - Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

DE_2026_28 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DE_2026_29 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

DE_2026_30 - Délégations consenties au maire par le conseil municipal

DE_2026_31 - Délégation de fonctions du Conseil municipal au maire et aux adjoints

DE_2026_32 - versement des indemnités de fonctions au Maire

DE_2026_33 - versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

DE_2026_34 - Désignation des représentants de la commune d'AGOS-VIDALOS à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

DE_2026_35 - SDE – Programme ECLAIRAGE PUBLIC

DE_2026_36 - Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

AR_2026_10 - Arrêté du maire portant Délégation de fonctions et de signature aux adjoints

AR_2026_14 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté municipal n° 2022_29 portant sur la réglementation de coupure réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Nom	Fonction	Signature
<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	Maire	
<i>MAYSTRE YVES</i>	Adjoint au maire Secrétaire de séance	